

Image not found or type unknown



## Travaux chaudière suite intoxication

Par **Dd78800**, le **07/07/2015** à **15:24**

Bonjour, nous avons été intoxiqués au monoxyde et à ce jour rien n'est trouvé. On nous a expliqué que la cause pouvait provenir aussi bien de notre chaudière que de l'évacuation des gaz brûlés par la colonne générale. Le syndic n'agit pas. Pour notre sécurité nous n'utilisons plus notre chaudière qui chauffe l'eau et qui permet d'avoir de l'eau chaude. Nous avons fait des devis pour une chaudière et on nous recommande une installation étanche avec évacuation vers l'extérieur ce qui nécessite l'accord de l'assemblée générale qui aura lieu en décembre. Nous ne pouvons attendre décembre étant dans un danger de mort. Que faire?